Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20261104-135D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN **COMMUNE DE BADEN** FEUILLET 2026-20527

Nombre de Conseillers	
En exercice :	**29**
Présents :	**27**
Votants :	**29**

L'an deux mille vingt-six, le 02 [illegible], le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 23 octobre 2026 et sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Jean-Charles DUMONT, Élise FERRY, Philippe EVEZARD, Aurélie BERSIER, Armelle LATTARD, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE, Michel ADELAÏDE, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSEN, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHÉO, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Annie BARTHÉLÉMY, Stefan PIETRZAK

Ont donné procuration : Bertrand ROBIC à Monsieur le Maire, Anaïs RUPIN à Perrine TANGUY,

Secrétaire de séance : Thibaut DE LA VILLARMOIS

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

135D/2026 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°534A_2026 en date du 07 octobre 2026 télétransmis en Préfecture le 07 octobre 2026, notifié à l'intéressé le 07 octobre 2026, Monsieur Paul HAROCH, adjoint au maire, s'est vu retiré les délégations qui lui ont été consenties, par l'arrêté n°234_2026 en date du 12 mai 2026 télétransmis en Préfecture le 13 mai 2026, dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement urbain et du patrimoine bâti.

Vu le courrier de Monsieur Daniel GUILLEMOT informant Monsieur le Maire qu'il n'est plus en mesure d'assurer les délégations qui lui ont été confiées par arrêté n°140A_2026 en date du 12 mai 2026,

Vu la délibération du Conseil municipal relative au statut d'adjoint de Monsieur Paul HAROCH,

Vu la délibération du Conseil municipal relative à l'élection d'un septième adjoint,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de la strate démographique de 3.500 à 9.999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 58,3%,

Considérant que pour une commune de la strate démographique de 3.500 à 9.999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 23,32%,

Considérant que l'indemnisation d'un conseiller municipal délégué est possible dans le respect de l'enveloppe indemnitaire maximale allouée au Maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20261104-135D_2026-DE

↳ de fixer les barèmes indemnitaires suivants : 58,3% pour le Ma[illegible] adjoints au Maire et 6% pour les conseillers municipaux délégués ;

↳ d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2026 ;

↳ de donner tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à la majorité absolue (7 votes contre : MM. Patrick PIQUET – Chantal de GRAEVE – Nadège CORSO – Yannick LECOANET – Marc PETITRENAUD – Annie BARTHELEMY – Stefan PIETRZAK – 1 abstention : M. Paul HAROCH).

Fait à BADEN, le 04 novembre 2026
Le Maire,
Christophe BÉDARD

MAIRIE DE BADEN
MORBIHAN

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20261104-135D_2026-DE

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
TABLEAU RECAPITULATIF
ANNEXE A LA DELIBERATION
Article L.2123-20-1 II al.2 du CGCT

Nom – Prénom	Qualité	Taux Indemnité
BÉDARD Christophe	Maire	58,30% de l'indice brut terminal
DUMONT Jean-Charles	1er adjoint	23,32% de l'indice brut terminal
FERRY Elise	2ème adjointe	23,32% de l'indice brut terminal
EVEZARD Philippe	3ème adjoint	23,32% de l'indice brut terminal
BERSIER Aurélie	4ème adjointe	23,32% de l'indice brut terminal
LATTARD Armelle	5ème adjointe	23,32% de l'indice brut terminal
FERNANDEZ Philippe	6ème adjoint	23,32% de l'indice brut terminal
RUPIN Anaïs	7ème adjointe	23,32% de l'indice brut terminal
TANGUY Perrine	Conseillère municipale déléguée	6% de l'indice brut terminal
ADELAIDE Michel	Conseiller municipal délégué	6% de l'indice brut terminal